

50 milliards  
Pour sauver le CAC  
Combien Pour l'Éduca  
Pour nos Salaires, Pour no

**DARCOS RECULE ! C'EST INSUFFISANT ! AMPLIFIONS LA RIPOSTE ! PRÉPARONS LES MOUVEMENTS DE LA RENTRÉE ET LA GRÈVE DU 29 JANVIER !**

<b>EDITO</b>	<b>(2)</b>
<b>CAPA ET ELECTIONS</b>	<b>(4)</b>
<b>ASSISTANTS D'ÉDUCATION, BÉTAILS HUMAINS ?</b>	<b>(6)</b>
<b>LES CAISSES DE L'ÉTAT : VIDES OU PLEINES ?</b>	<b>(8)</b>
<b>DEMANDES DE TEMPS PARTIEL</b>	<b>(10)</b>
<b>COLLÈGE GÉRARD CAFÉ</b>	<b>(12)</b>
<b>IUFM</b>	<b>(14)</b>
<b>LOGEMENTS</b>	<b>(15)</b>



**SNES Martinique:** Bat. B Cité Bon Air, Route des Religieuses  
97200 FORT DE France

Tel : 0596 63 63 27 Fax : 0596 71 89 43

**Courriel : [s3mar@snes.edu](mailto:s3mar@snes.edu)**

**Informations utiles :** Site : [www.martinique.snes.edu](http://www.martinique.snes.edu)

Forum : [www.martinique.snes.edu/phpBB3/](http://www.martinique.snes.edu/phpBB3/)

# ÉDITORIAL

Les élections professionnelles sont terminées et l'heure des bilans a sonné. Les militants du SNES sont épuisés et le secrétaire académique peut attester qu'ils ont bien travaillé, malgré le contexte insupportable.

## UN CONTEXTE PROFESSIONNEL PROFONDÉMENT DÉGRADÉ

En effet, le gouvernement a tenté de déstabiliser l'Education et – par voie de conséquence – les syndicats en supprimant les postes, en multipliant les réformes, bref en obligeant rectorat et syndicats à accélérer leur rythme de fonctionnement. En même temps, la dégradation des conditions de fonctionnement des uns et des autres, a obligé le syndicat à multiplier les interventions. Il a fallu par exemple monter au créneau pour les conditions de mutation des TZR, la multiplication de leurs contrats, le non remboursement de leurs indemnités ; idem pour les frais de déplacement des Copsy, toujours pas réglés ; idem pour les non titulaires...

Devant cette dégradation, et la réforme des lycées, devant l'avalanche d'heures supplémentaires en collège mais aussi en lycée, il a fallu organiser la résistance.

Enfin, la gestion des contrats aidés licenciés a mobilisé aussi les forces du SNES, principal syndicat de la FSU.

Et les militants du SNES, tout en grossissant en nombre, ont fait face à ce surcroît de travail, tout en préparant stages, formations et élections. Mieux, ils ont traité les cas de collègues qu'ils ont retrouvés sur les listes adverses...

## DES ÉLECTIONS CARICATURALES QUI SONT UN DÉNI À LA DÉMOCRATIE

Mais la manière dont les élections ont été menées est un véritable scandale, une atteinte à la démocratie, dont sont responsables l'Etat, le Rectorat, les chefs d'Établissement avec une dimension évidente de réseau.

Tout le monde, lors du dépouillement, a pu

se rendre compte de l'incompétence de nombreux chefs d'établissement. Nous avons assisté à une sorte de marché aux puces, où manquaient des listes d'émargements, des enveloppes ; ou l'on découvrait qu'un CPE avait voté chez les certifiés, ou qu'un contractuel enseignant avait voté avec les non titulaires chargés de surveillance... Tel chef d'établissement avait photocopié en douce les bulletins de vote du SNES, recto seulement, et les collègues n'y ont vu que du feu. Sans compter les bulletins ou les enveloppes imprimées ou « T » de vote en nombre insuffisant dans certains établissements soit parce que le chef d'établissement avait distribué dans les casiers ce matériel, soit parce qu'en distribuant il avait « oublié » certains collègues. Que dire enfin de cet établissement où l'on avait laissé dans l'agora sillonnée par les élèves, sans surveillance, des urnes et des listes d'émargement posées sur les urnes... Peut-être au fond était-ce mieux que ce principal adjoint qui indiquait aux collègues de voter avec une seule enveloppe !

Le plus édifiant toutefois fut de voir les affichages dans les établissements. Si dans bien des établissements les chefs d'établissement ont fait leur travail correctement, nous avons pu nous rendre compte que dans de trop nombreux autres, la préparation de ces élections était soit une corvée dont il fallait se débarrasser, soit une planche à savonner pour un syndicat qui avait peut-être osé dénoncer certains chefs d'établissement et gestionnaires. Quoi qu'il en soit, nous avons pu remarquer que bien souvent, les listes du SNES faisaient défaut. Une telle constance ne peut que démontrer l'existence de réseaux qui tentent de s'opposer au verdict des urnes parce que, d'avance, ils en connaissent le résultat. Or, justement, le SNES Martinique, dérange parce qu'il entend lutter contre les réseaux pour le droit et la compétence. Le droit suppose de permettre à la majorité de se faire entendre, il suppose

**aussi de lutter contre les intimidations de toutes sortes, et il nécessite de défendre les personnels.**

#### **DES RÉSULTATS INTÉRESSANTS**

Vus sous cet angle, les résultats de vendredi sont fondamentalement intéressants.

- **Chez les Copsy**, ils démontrent que si, pour le vote national, certains de nos collègues ont voté pour un ensemble de syndicats, **ils ont voté massivement pour le SNES Martinique et nous les en remercions ! Ils nous donnent par là, aux commissaires paritaires et au SNES Martinique tout entier, un regain de force pour les défendre.**

- **Chez les non-titulaires personnels de vie scolaire : 1 siège pour le SNES, 1 pour le SE avec des chiffres qu'on n'ose publier tant ils sont scandaleux !**

- **Idem chez les non-titulaires profs, cpe et copsy !**

- **Chez les CPE**, nous perdons un siège : aléas ( ? ) des bulletins de vote trouvés dans d'autres corps – et qui ont été annulés – et donc déposés au mauvais endroit ; des collègues n'ayant pu voter faute de bulletins disponibles au moment où ils se sont présentés. Si le SNES n'a plus que 6 sièges sur 8, il reste largement majoritaire. Il démontrera qu'il est plus que jamais celui qui défend la profession au cœur des turbulences.

- **Chez les certifiés**, la comparaison avec 2005 est intéressante.

D'abord, la distorsion entre les inscrits et les votants et la répartition des voix est intéressante : avec moins d'inscrits pour la CAPA 2008 que la CAPN 2008, nous retrouvons légèrement plus de votants et d'exprimés à la CAPA 2008 qu'à la CAPN 2008. Cela impliquerait une plus forte mobilisation ? Voire ! Car les comparaisons des progressions entre les CAPN 2005 et 2008 d'une part, les CAPA 2005 et 2008 d'autre part montrent des chiffres qui se tiennent sinon pour les inscrits et témoignent d'une poussée surprenante de la CSTM- UGTM. Le recensement des

votes aux CA des établissements ne semble en tout cas pas corroborer une telle poussée. Il est vrai qu'il a beaucoup plu et que les champignons ont une croissance rapide.....

Même si nos chiffres étaient faux concernant la liste d'union sur les CAPN, il y a de quoi s'étonner. Nous sommes heureux du nombre de membres de la CSTM-UGTM. Nous nous interrogeons par contre sur leur présence sur le terrain. Le recensement des votes aux CA des établissements ne semble en tout cas pas corroborer une telle poussée. Il est vrai qu'il a beaucoup plu et que les champignons ont une croissance rapide.....

#### **QUOI QU'IL EN SOIT, UN GRAND MERCI À TOUS !**

**Merci** du fond du cœur à tous les militants qui ont fait leur devoir malgré des conditions lamentables !

**Merci** aux jeunes collègues non-titulaires, avertis l'après midi qu'ils étaient attendus depuis le matin au bureau de vote du rectorat ! Merci à ceux qui ont voté malgré l'absence de listes et l'absence de leur nom lorsqu'il y avait une liste !

**Merci** à tous les secrétaires des collèges, des lycées, des CIO

**Merci** enfin à ces militants du SNES qui ont sillonné les routes pour aider de nombreux établissements à faire que ces élections ne soient pas totalement catastrophiques.

**Merci** aussi aux personnels du rectorat qui ont été sur les dents et ont fait leur possible pour répondre à nos demandes de matériel alors qu'ils travaillaient à flux plus que tendu.

Demain nous seront là pour vous montrer, une fois de plus, que le SNES Martinique est solidaire de vos difficultés et qu'il garde toute sa combativité : l'adversité ? ...on fera comme si elle existe réellement !

*Yvon JOSEPH-HENRI*

*Secrétaire académique du SNES Martinique*

## **CAPA DES AGRÉGÉS**

Le SNES-FSU avec ses 6 élus, dont l'unique siège de professeur agrégé Hors Classe, conserve son nombre antérieur de sièges et sa place prédominante au sein de la CAPA des agrégés.

Selon les informations de Nicole Sergent (ancienne commissaire agrégée nationale) récemment de passage dans nos murs pour une formation syndicale, le SNES est le seul syndicat parmi les organisations présentes dans la CAPA de Martinique à posséder des représentants à la commission nationale CAPN.

C'est donc la garantie pour nos adhérents d'avoir des informations de première main, et de faire valoir en direct au ministère, les points de vue des agrégés de Martinique.

Cette position lui permet de peser lourdement sur les décisions adoptées en commission, et le cas échéant de contrôler le quorum afin de ne pas siéger si les conditions statutaires ne sont pas réunies.

Cette situation s'est produite, voici quelques années, en raison de la transmission tardive et hors délais réglementaires des documents de travail de la commission, pratique habituelle à l'époque.

Lors de la commission suivante, la colère du recteur en raison du risque d'invalidation de toute la notation nationale par le tribunal administratif, fut telle à l'égard de son personnel administratif, que depuis cette date le rectorat met un point

---

## **CAPA DES CPE**

Les CPE du SNES Martinique tiennent à remercier chaleureusement les 67 collègues qui ont choisi de continuer à faire confiance au SNES en portant leur suffrage sur notre liste. Certes, les résultats sont ce qu'ils sont et nous devons les accepter en respectant le choix des 23 collègues qui ont préféré la liste concurrente.

Nous perdons donc 1 siège malgré tous nos efforts pour défendre la catégorie, exiger le respect de notre métier et veiller à ce qu'il ne soit pas dénaturé : - Nouvelle maquette pour le concours, - Projets de texte d'orientation de l'inspection générale, - Attaques sur les 35h toutes activités confondues, etc.

d'honneur à nous communiquer les documents dans les délais.

Ceci vaut désormais aussi bien pour les agrégés que pour les autres corps de personnels.

Enfin, la CAPA des agrégés travaille sans bruit, mais avec beaucoup d'efficacité, et les commissaires paritaires SNES-FSU sont les premiers à informer leurs mandants, dès les résultats officiels connus, et non sur les rumeurs de propositions du rectorat.

Nous nous honorons d'avoir réussi à barrer, année après année, l'accès à des promotions trop rapides ou injustifiées de conjoints d'IPR ou de proches collaborateurs du recteur. Car si nous estimons que tout un chacun a droit aux promotions, y compris les personnels proches de l'administration, celles-ci ne doivent pas se faire au détriment de professeurs méritants qui attendent, parfois depuis de nombreuses années, une promotion justifiée.

*Bernard PONTALIER*

## **ÉLECTIONS PRUD'HOMMALES**

La FSU a fait une entrée fracassante aux prud'hommes: en réalisant 3,5% des suffrages, elle est devenue la sixième fédération martiniquaise dans le secteur d'activités diverses. Elle devance notamment la CFTC, la CFDT et l'UNSA, bonne dernière.

Nous remercions tous nos électeurs pour leur suffrage et nous leur donnons d'ores et déjà rendez-vous en 2014.

*Thierry RENARD SD Adjoint FSU*

## ***les bottiers du bourg se réjouissent de l'augmentation de leur chiffre d'affaire...***

comme semble être le choix du syndicat concurrent de part son silence ? Faut-il croire que dans notre corps certains se revendiquent davantage de l'administratif que de l'éducatif ? En fait, toutes les combinaisons sont possibles car elles sont profondément humaines.

Ce qui est certain, c'est qu'un certain nombre d'entre nous ont fait un autre choix que celui de défendre une profession centrée sur l'Education.

Ce qui est certain, c'est que les abstentionnistes font également le jeu, malgré eux, de cette orientation.

Ce qui est certain, c'est que nous continuerons à nous battre pour défendre l'esprit de la circulaire de 82 tout en faisant évoluer notre métier centré sur l'Education vers une reconnaissance et un respect mérités.

Demain, les masques tomberont ! Et ceux encore trop nombreux qui s'enivrent de nos conseils, de nos publications, de nos plans de formation, pour ensuite les réinvestir sans vergogne chez les adversaires objectifs de notre métier, ceux là ont prié le risque de connaître le même sort professionnellement.

Nous considérons que le combat est loin d'être terminé pour la défense du métier et que cette petite péripétie a le mérite de nous imposer une analyse plus fouillée des composantes de notre profession. Elle nous donne aussi l'occasion de discerner : le vrai du faux, le respect du mépris, la posture engagée de l'attitude arriviste.

**NOUS DISONS "BRAVO" AUX 67 SOLDATS QUI REFUSENT DE COURBER L'ÉCHINE ET DE SE SOUMETTRE, ILS SONT LA GARANTIE QUE RIEN NE SE FERA SANS LE SNES.**

### **Votes:**

inscrits: 108

votants: 94 (87%)

Blancs ou nuls: 4

exprimés: 90 (83%)

SNES: 67

SE: 23

### **Sièges:**

SNES: 6 (les 12 premiers de la liste sont élus:

6 titulaires + 6 suppléants)

SE: 2

### **H Classe:**

MARIE Gilles

BOUTANT Gérard

### **Classe normale:**

EDMOND Stella

ROSIER Sonia

EDOUARD Marie-France

DUGUET Nadine

MONTANUS Thierry

NUMA Roger

RENARD Marie-Pierre

LAPOUSSINIÈRE Yve-Line

BIRBA Marie-Josée

NOMEL Daniella

*Thierry MONTANUS*

### **DÉMISSION AU HCI**

Jacky Dahomay, membre du HCI (Haut Commissariat à l'Intégration), professeur de philo guadeloupéen, vient de démissionner de cette instance. Il s'explique dans un très beau texte que le SNES met en ligne sur son site académique. Il faut dire que réunir le HCI à Vichy, lorsque des chiens pénètrent dans les écoles...cela a de quoi soulever l'indignation.

---

### **VOTE DES NON TITULAIRES ENSEIGNANTS**

Tout d'abord, précisons que pour les agents non titulaires, il n'y a non pas des C.A.P.A. mais des C.C.P. (commissions consultatives paritaires). Ces dernières ont été créées en 2007 à l'initiative du SNES.

## **... Il pleut dans les salles du collège Joseph Pernock et il fait 65 °C dans le CDI**

Le score du SNES chez les non titulaires en Martinique aux dernières élections professionnelles du 2 décembre a été honorable puisque près de 50% des votes se sont portés sur notre syndicat (48,75%).

Le nombre peu élevé de votants chez les non titulaires en Martinique (33, 74%) a de quoi interpellé et mérite qu'on s'y attarde. Précisons au passage que cette faible participation s'est observée non seulement au niveau académique mais aussi national. Elle reflète la particularité de la situation des non titulaires, les difficultés qu'ils rencontrent mais aussi leur isolement.

La particularité de la situation des non titulaires réside dans le fait que par exemple bon nombre d'entre eux dont le contrat s'est terminé avant les élections ne pouvaient pas légalement voter. D'autres en poste au moment du scrutin n'ont là encore pas pu voter du fait que leur contrat ne couvre pas toute l'année scolaire. A cela s'ajoutent les difficultés observées dans presque tous les établissements pour la constitution des listes de votants dans la catégorie des professeurs non titulaires : souvent, quelques jours à peine avant la date du 2 décembre, ceux-ci ne savaient même pas s'ils pouvaient voter ou non !

Certaines difficultés propres aux professeurs non titulaires font que les élections professionnelles peuvent leur paraître éloignées de leurs préoccupations immédiates. Signalons notamment qu'il y en a parmi eux qui après avoir effectué un remplacement en septembre ne reçoivent qu'un acompte plusieurs semaines après. Pour recevoir des indemnités de chômage, c'est à une attente de plusieurs mois qu'ils sont contraints ! Est-il nécessaire de rappeler l'inquiétude voire l'angoisse que certains vivent une fois un remplacement terminé dès le premier trimestre ne sachant pas s'ils seront rappelés pour un autre remplacement. Pire, à la date des élections (fin du 1er trimestre – début du 2ème trimestre), les professeurs non titulaires n'ayant eu la moindre affectation depuis cette rentrée n'étaient pas rares !

Signalons enfin leur sentiment d'isolement : une fois leurs heures effectuées dans un établissement, ils ne ressentent souvent plus de lien avec celui-ci et cherchent parfois à faire difficilement face seuls à leurs difficultés oubliant l'aide que peut leur apporter le syndicat. Dans ce contexte d'isolement il arrive fréquemment qu'ils perdent le contact avec l'actualité de la vie des établissements scolaires (le vote en l'occurrence).

La convergence de ces facteurs explique la faible mobilisation du vote du 2 décembre chez les professeurs non titulaires mais doit aussi attirer l'attention sur les difficultés qu'ils rencontrent et l'urgence qu'il y a à tenter d'y apporter des solutions ensemble : pour être efficace, la recherche de ces solutions doit se faire en collaboration étroite entre les professeurs non titulaires et le SNES.

Thierry Piérodé

La FSU a fait une longue déclaration au CEN du 9 décembre pour dénoncer le délabrement de l'Ecole en Martinique et la responsabilité de nos collectivités associées de fait à l'Etat droitier de Darcos et Sarkozy. A croire que **nos collectivités n'ont qu'un souhait, détruire l'école** pour casser toute velléité de pensée chez les Martiniquais.

### **QUAND ASSISTANT D'EDUCATION RIME AU RECTORAT AVEC BÉTAIL HUMAIN.**

Le SNES a dénoncé dans la presse et par un courrier au recteur la formation délirante mise en place pour les Assistants d'Education..

Qu'on en juge : on intime l'ordre aux chefs d'établissement de choisir arbitrairement 3 assistants d'éducation pour les envoyer en formation le mercredi après midi. On décide que les CPE de l'établissement les accompagneront. On précise que cela se faisant sur le mercredi après midi, on ne pénalise pas les établissements. On rajoute que les CPE feront la « re-médiation » des formations auprès des AED qui n'avaient pas été désignés pour suivre cette formation « adaptation au métier » : en clair on

## **du collègue Saldès. "Y a plus de saison" répond le service Madinair qui doit ...**

demande aux CPE de se substituer aux formateurs dont ils ont suivi les cours pour former les autres assistants d'éducation.

Le SNES a une proposition : faire comprendre au responsable de cette formation,

1. que s'il suffit d'entendre un formateur (psychologue semble-t-il) pour être à son tour formateur, c'est que la formation est bidon ! Inutile de faire 5 ans d'études universitaires spécialisées si n'importe qui peut en quelques heures égaler le maître.

2. que rien n'oblige les assistants d'éducation à assister à une formation bidon ! Même, du fait que l'administration rectorale les prend pour les nouveaux serfs depuis le départ des contrats aidés, ils sont justifiés à boycotter ces formations pour préférer les leurs !

3. qu'il faut cesser de prendre les collègues pour des imbéciles. : si le rectorat met en place de telles formations avec une telle précipitation, ce n'est pas pour répondre aux besoins véritables des AED mais parce qu'il est en faute ! Il se dédouane par ces formations. Or il se trouve que le SNES refuse malheureusement de cautionner n'importe quoi. Sans être opposés à des formations à l'emploi, nous souhaitons qu'on forme d'abord les AED à des qualifications monnayables en terme d'études et d'emplois, comme nous l'avons dit au recteur avec le collectif des AED.

*Yvon JOSEPH-HENRI*

*Secrétaire académique du SNES Martinique*

1 Un courrier du recteur impose aux CPE et aux chefs d'établissement de signer chaque emploi du temps de chacun des AED qu'ils ont sous leurs ordres : ainsi entend-on leur faire endosser la responsabilité d'un éventuel sous service de ces personnels précaires. Mais de surcroît le même courrier demande aux chefs d'établissement de construire des emplois du temps éclatés afin de mieux profiter de nos collègues AED... dont on pourrait ainsi la vie et qu'on empêche ainsi de pouvoir présenter le moindre concours. D'autant qu'on tente par tous les moyens de leur imposer l'horaire maximum de service en essayant de ne pas reconnaître la validité des formations qu'ils peuvent mettre en avant.

### **HARO SUR LES HS**

Les échos qui nous viennent de bien des collègues concernant les Heures supplémentaires montrent que les collègues se ruent souvent sur ce miroir aux alouettes, sans comprendre qu'ils se préparent des jours sombres. En effet, le ministère cherche à baisser nos salaires et à obliger les personnels à compenser par des heures supplémentaires qui coûtent bien moins chers et qui n'entrent pas dans le calcul de la retraite. Si l'on intègre de surcroît l'allongement de la durée de cotisations impossible à atteindre pour un jeune après des années d'études, si on tient compte du recul prévisible de l'âge du départ à la retraite, nous comprenons que ceux qui se jettent sur les heures supplémentaires font un bien mauvais calcul.

### **LES SUBVENTIONS EN BERNE DES COLLECTIVITÉS.**

Le Conseil Général et la Région ont simultanément baissé leurs subventions aux établissements d'enseignement. Sans doute parce qu'ils se sont rendu compte qu'ils étaient trop généreux. Après la privatisation, l'élimination... Qui dira que nos collectivités défendent l'école encore ? On préfère donner de l'argent aux entreprises plutôt qu'aux contrats aidés même si cela coûte de 3 à 5 fois plus cher. L'argent n'est pas rare pour tous....

## **... Les restos du coeur prochainement près du collège Dillon 2 ? Le fond social**

### **QU'ON SE LE DISE : LES CAISSES DE L'ÉTAT SONT VIDES !**

On ne vous le répètera jamais assez : les caisses de l'Etat sont vides. Et nombreux sont les établissements où les restrictions budgétaires se font sentir. Certains établissements dont le collège de Terreville ont instauré des quotas de photocopies. Dans cet établissement en particulier, un quota de 1500 photocopies/an est alloué aux professeurs (soit environ 10 photocopies par élève). Au-delà, un rab est obtenu après sermon du gestionnaire.

Quand on sait que, dans certains manuels d'histoire géographie de ce collège qui datent des années 90, l'euro n'existe pas, le tunnel sous la Manche est en construction, et l'Europe se compose de 15 pays, on comprend que les enseignants se documentent sur Internet et réalisent dès lors un nombre conséquent de photocopies afin de préparer correctement leurs élèves au brevet des collèges. De nombreux enseignants soucieux d'assurer au mieux leur mission ont pris - sur leurs deniers personnels bien sûr - des abonnements de photocopies dans des sociétés privées.

Mais ces économies de bouts de chandelles réalisées sur le dos des fonctionnaires n'étant pas suffisantes, le collège de Terreville a décidé d'innover en instaurant le quota de cartouches d'encre ! La salle informatique des professeurs (quatre ordinateurs dont trois en état de marche) est en outre équipée d'une très performante imprimante à jet d'encre qui imprime à la vitesse d'une page toutes les cinq minutes à peu près. L'an dernier, cette imprimante était régulièrement recouverte d'une feuille A4 qui précisait « en panne ». Après enquête, il s'est révélé que ces pannes imaginaires n'étaient qu'une subtile manœuvre pour éviter de remplacer les cartouches d'encre vides. Le gestionnaire juge en effet qu'une cartouche d'encre tous les mois et demi pour le travail d'environ cinquante professeurs représente une consommation excessive ! Les demandes insistantes du S1 pour acheter une imprimante laser afin de réaliser de substantielles économies sont restées sans suite. Suite à une panne de l'unique photocopieuse qui a duré plusieurs jours, certains enseignants n'ont pas eu la présence d'esprit d'aller payer pour des photocopies à l'extérieur (honte à eux !!!) et ont utilisé l'imprimante comme une photocopieuse. L'administration a donc sauté sur l'occasion, et les utilisateurs ont vu fleurir aux endroits stratégiques une note signée du principal leur précisant que « désormais les demandes de cartouches seront relevées nominativement au secrétariat d'intendance et satisfaites dans la limite des stocks disponibles au titre du budget annuel ». On s'interroge sur la portée de ce relevé nominatif ? Aura-t-il une

Le SNES est intervenu a de nombreuses reprises pour demander qu'on gère les personnels de manière humaine. Nous sommes intervenus pour tenter de bloquer le licenciement d'une collègue ancienne MA sous CDI. Nous ne désespérons pas d'obtenir satisfaction. Mais nous insistons une fois de plus sur la dégradation que constitue le passage du statut de MA à celui de contractuel à durée indéterminée. Le CDI n'est certes pas entièrement néfaste, mais il transforme son bénéficiaire en simple salarié du privé, licenciable bien plus facilement.

### **LES CA DES ÉTABLISSEMENTS**

Certains comptes-rendus nous amusent bien au SNES. La Principale du collège Trianon sort les textes de manière théâtrale : ce sont ceux de 1985 : tous abrogés ! Hélas, ce n'est pas la seule à avoir plusieurs trains de retard, allez faire un tour au collège de Terreville pour un retour aux textes de la IVème république ... Plus grave, la majorité des chefs d'établissements n'ont pas compris qu'ils n'étaient plus "chefs", justement, au CA. Ils sont Présidents ! Pas dictateurs, chefs, patrons, boss... Pré-sident ! On n'a de cesse de leur marteler, ils continuent à refuser des votes, des bulletins secrets, des modifications d'ordre du jour, des lectures de questions diverses. La vague d'annulation de décisions de certains CA au tribunal Administratif va en calmer plus d'un, on vous le promet !



## **étant diminué de moitié, certains élèves ne peuvent plus "Manger ! Bouger !"...**

incidence sur la note administrative qui s'accompagnera alors d'une appréciation du style « professeur qui dilapide les deniers publics pour fournir à ses élèves des documents tapés sur ordinateur » ? On pourrait en rire mais ces pratiques sont scandaleuses tant elles sont révélatrices de la difficulté grandissante des enseignants à exercer leur métier sereinement. L'Education Nationale met en place de nouveaux programmes mais ne donne pas de crédits suffisants pour changer les manuels. Et qui doit pallier à ces lacunes ? Comme d'habitude, les enseignants forcés de renflouer sur leurs deniers les coupes sombres des budgets alloués aux établissements. Quelle société de transport emploierait des chauffeurs routiers en leur disant de payer eux-mêmes les camions, l'essence ainsi que les marchandises transportées ? Les enseignants payent aujourd'hui les photocopies : verrons-nous le jour où ils devront payer le matériel pédagogique ainsi que les fournitures des élèves ? Le problème a été soumis en Conseil d'Administration par les élus SNES : l'administration a alors fait remarquer que ce genre de doléances n'était que des broutilles compte tenu du contexte de crise financière mondiale et que les propos des élus SNES n'étaient qu'un tissu d'inexactitudes (sic) !!! Suite à ce conseil d'administration, un tract anonyme - d'un auteur connu de tous - diffamant le SNES, a circulé dans les casiers des enseignants, prétendant parler au nom de tous les enseignants du collège.. Dans ce tract "anonyme", cette personne affirme que les

revendications des élus SNES « ne reflètent nullement les difficultés que pourrait rencontrer le personnel enseignant dans l'exercice de la profession » et s'interroge « sur les véritables motivations des délégués du SNES ». Plus grave encore, c'est l'essence même de la vocation du Conseil d'Administration qui est remise en cause puisque, d'après cette collègue, il ne servirait qu'à « définir les conditions favorables au bon déroulement de la scolarité, à l'épanouissement des élèves, à la satisfaction et à la tranquillité des parents ». Qu'en est-il des enseignants ? Le rôle des représentants des personnels en CA ne serait-il pas plutôt de faire remonter les doléances des collègues ? Toujours est-il que suite aux interventions des élus SNES, le principal a consulté les professeurs coordinateurs des disciplines qui se sont massivement fait l'écho de ces revendications. Dans une note récente adressée aux enseignants, il a alors fait part de sa décision de relever les quotas de photocopies et de satisfaire les besoins déclarés de renouvellement des manuels scolaires. Preuve s'il en est, que ces revendications n'étaient pas une pure vue de l'esprit des élus SNES mais des problèmes réels rencontrés par les collègues du collège de Terreville. Les problèmes d'imprimante restent à résoudre, mais n'ayons crainte, les élus SNES y travaillent (quitte à choquer les partisans du « je vais bien, tout va bien ! »).

*Isabelle BESNIER*

*S1 Collège de Terreville*

Le SNES Martinique a demandé au recteur que les emplois d'accompagnement pédagogique voire de soutien scolaire soient attribués en priorité aux collègues contractuels, surtout ceux qui disposent de très peu d'heures ou qui n'ont pas de postes pour qu'ils restent dans le circuit de l'éducation. Si cette situation n'est qu'une aide limitée, elle devrait permettre de voir plus clair dans le chaos de l'Education quant à l'avenir des non titulaires.

## **QU'ON SE LE DISE : LES CAISSES DE L'ÉTAT SONT PLEINES !**

### **EDUCATION : 220 000 EUROS PAR AN POUR SURVEILLER L'OPINION !**

L'annonce de marché public N°254, publiée le 4 novembre 2008 dans le BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics) fait beaucoup parler d'elle. Pour quelle raison ? Tout simplement car elle représente un appel d'offre, émanant du ministère de l'Education Nationale, qui a pour objet la « veille de l'opinion dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche ». Quand on cherche à en savoir un peu plus, on est édifié en lisant la description des prestations à l'article 5 :

« Le dispositif de veille vise, en particulier sur Internet, à :

- identifier les thèmes stratégiques (pérennes, prévisibles, émergents)
- identifier et analyser les sources stratégiques ou structurant l'opinion
- **repérer les leaders d'opinion, les lanceurs d'alerte, et analyser leur potentiel d'influence et leur capacité à se constituer en réseau**
- **décrypter les sources des débats et leur mode de propagation**
- **anticiper les risques de contagion et de crise.** »

En clair: le ministère de l'Education nationale va déboursier 100 000 euros par an, et celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 120 000 euros, pour surveiller l'opinion. Suit une liste des espaces à surveiller de plus près, blogs et sites militants d'associations, sites de syndicats et de partis politiques. Ne soyons pas choqués ! Le ministère de l'Education nationale a tenu à préciser qu'il s'agit en fait d'une surveillance qui remonte à 2006, mais qui a simplement mué cette année, vers une veille accrue sur le Net, évolution du militantisme oblige ! L'équipe de Xavier Darcos

précise par ailleurs que "tous les grands ministères ont un budget alloué à la veille de l'opinion"(sic !).

Après le fichage des élèves, voici venu le temps du fichage des enseignants ! Mais si, souvenez vous de l'« arrêté du 20 octobre 2008 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif au pilotage et à la gestion des élèves de l'enseignement du premier degré. Cet arrêté a donné naissance à un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « Base élèves premier degré » dans les écoles maternelles et primaires publiques et privées. Les directeurs d'écoles récalcitrants qui refusent de remplir ces fichiers dont le numéro d'identifiant immatriculera les enfants jusqu'à... 35 ans, sont durement rappelés à l'ordre. En effet, le ministère met la pression sur ces derniers résistants, tel ce directeur d'école du Lot qui a eu deux retenues sur salaire (à raison d'un trentième du brut, soit environ 104 euros de moins à chaque fois) ou cette directrice du Vercors qui, lors d'une réunion publique organisée dans un village par des parents, a été menacée de sanctions par la hiérarchie académique qui lui a ordonné de se taire.

Ne nous y trompons pas, la dérive étatique qui consiste à surveiller tout et n'importe quoi, si elle en fait sourire certains, n'a vraiment rien pour rassurer et n'augure rien de bon en ce qui concerne la liberté d'expression et l'exercice du droit syndical dans le futur.

*Isabelle BESNIER*

*Responsable Juridique*



## **DEMANDES DE TEMPS PARTIEL**

Les demandes de temps partiel sont à faire en décembre. Pour ce faire, vous devez aller demander un dossier à votre chef d'établissement. Il existe deux types de temps partiel : le temps partiel sur autorisation (auquel l'administration peut s'opposer) et le temps partiel de droit qui ne peut vous être refusé (à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant et ce, jusqu'aux 3 ans de l'enfant, pour donner des soins à un proche ou lorsque l'agent est atteint d'un handicap). Les quotités vont de 50% à 90% pour le temps partiel sur autorisation et de 50% à 80% pour le temps partiel de droit. Récemment, à la demande de chefs d'établissement, le Rectorat a refusé le temps partiel à 80% (soit 14,40 heures par semaine) à un agent pour cause de nécessité de service. Cette quotité est pourtant très avantageuse à l'occasion de la naissance d'un enfant car elle permet de cumuler la sur-rémunération (80% de temps de travail rémunérés 85,7%) et la prestation « complément libre choix d'activité » de la CAF qui s'élève à 308 euros. Le cas a été porté devant le Tribunal Administratif et le Rectorat a dû faire marche arrière. **Il faut savoir que cette quotité est de droit** et ne peut, par conséquent, pas vous être refusée au prétexte qu'elle pose des problèmes d'organisation des emplois du temps ! N'hésitez pas à contacter le secteur juridique du SNES si vous vous retrouvez dans cette situation. L'autorisation de travailler à temps partiel est donnée pour une année scolaire. Cette période est renouvelable, pour la même durée par tacite reconduction dans la limite de trois ans. Une fois la quotité accordée par le rectorat, elle ne peut être modifiée unilatéralement par l'administration : votre accord est indispensable, quels que soient les motifs invoqués par l'administration. A l'issue de cette période, le renouvellement de l'autorisation de travail à temps partiel doit faire l'objet d'une demande et d'une décision expresses. Il faut savoir que pour les enfants nés ou adoptés à partir du 1er janvier 2004, le fonctionnaire qui bénéficiera d'un temps partiel de droit verra cette période prise en compte à 100% dans ses droits à pension (en constitution, en liquidation et en durée d'assurance). Cette prise en compte est limitée à 3 ans par enfant. Vous pouvez si vous le désirez surcotiser pour vos droits à pension. Vous pouvez également travailler de façon annualisée (six mois à temps plein, six mois non travaillés) ; si vous choisissez le temps partiel annualisé, il faut savoir que vous ne toucherez pas la prime de vie chère pendant cette période non travaillée. Si vous voulez reprendre à temps plein avant la fin de votre autorisation, vous devez en faire la demande avant le 31 mars précédent l'ouverture de l'année scolaire. Cette réintégration prendra effet au 1er septembre suivant.

Un guide du temps partiel est à votre disposition sur le site du ministère de la fonction publique : <http://www.fonction-publique.retraites.gouv.fr/data/Public/guides.html>

*Isabelle BESNIER*

*Responsable du Secteur Juridique*

### **La CADA**

Vous connaissez la CADA ? C'est pourtant en train de devenir notre institutions préférée. C'est la commission d'accès aux documents administratifs. Elle permet de remettre vite fait bien fait tous les petits chefs qui refusent de nous transférer des documents... administratifs justement. Que ce soit pour des pièces administratives dans les établissements, des listes électorales, des actes budgétaires, nous la saisissons pour faire entendre raison aux chefaillons. Bref, nous aimons la CADA :)



## **COLLEGE GERARD CAFE**

Le SNES Martinique s'est rendu en heure d'info syndicale au clg Gérard Café à l'invitation de son nouveau S1.

Nous y avons découvert une situation absolument scandaleuse à tous les niveaux

### **I. Le bâti.**

a. Le collège Gérard Café a été gravement endommagé par le séisme qui a frappé la Martinique l'année dernière. Du coup, les bâtiments du collège sont condamnés à l'exception de ceux de l'administration, de plain-pied, qui semblent intacts.

b. Pour assurer la rentrée, le Conseil Général a investi dans des préfabriqués tout neufs, placés en croissant de lune autour des bâtiments condamnés. Une allée centrale de béton permet de desservir le tout avec des sortes de peignes pour rejoindre des préfabriqués concentrationnaires dans leur aspect et leur disposition.

c. Certes, les salles sont climatisées, mais le plafond est bas. De surcroît, la partie haute du croissant est minée par un glissement de terrain (déjà !) qui date d'Omar et des pluies qu'il a générées. C'est dire si l'on se sent au fond en sécurité !

Mais le plus gênant est la restriction de l'espace vital des élèves et des personnels. Finalement, on se demande comment un Conseil Général et une commune dont l'urbanisation se développe à grand pas, peuvent confiner ainsi élèves, professeurs et personnels. En fait c'est une négation de collège !

L'EPS ne peut plus fonctionner puisque le terrain dédié à cet enseignement au sein du collège sert de cour de récréation, en partie recouverte de tentes ouvertes en cas d'intempérie (protection illusoire expliquent les personnels, insuffisante en place et non fermée !). Les collègues peuvent effectuer du ping-pong puisqu'ils disposent d'un hangar où est installée une table mais la chaleur y est terrible et la salle de l'atelier ping-pong jouxte sans séparation véritable la salle de permanence. Impossible donc de tenir une permanence dans cette salle et de jouer au ping-pong à côté. Nos collègues d'EPS sont donc obligés d'aller à l'extérieur faire du sport, dans un terrain vague inondé en temps ordinaire du fait des intempéries : le terrain de sport municipal est réservé aux élèves du primaire. Il reste quelques opportunités en sport nautique, heureusement mais cela reste bien maigre.

d. La permanence se tient sous un carbet double, où les élèves sont assis, sans table, entassés les uns contre les autres, sans possibilité de travailler, surveillés par deux Assistants d'éducation auxquels on impose de rester debout.

### **BOYCOTT DU CTPA**

Le CTPA du lundi 15 décembre a été boycotté par les organisations syndicales à la demande de la FSU. L'Unsa et la FSU ont fait une déclaration séparée. Pour la FSU, il ne saurait être question de cautionner une instance officielle alors que le pays tout entier se soulève en France. Le SNES a appelé à une semaine de mobilisation pour dénoncer le démantèlement de l'Education par le ministre Darcos sous la pression du Président de la République. Mais nous n'avons aucun exemple de collectivité qui, comme en Martinique, décide de prêter main forte au gouvernement en étouffant l'Education par la baisse drastique des subventions de fonctionnement. C'est un enseignement public moribond qui se prépare en Martinique si nous n'arrivons pas, tous, à faire reculer nos élus.



Le plus choquant dans tout cela est qu'il n'y a aucune velléité du Conseil Général de faire mieux. Après tout, ces préfabriqués auraient pu être installés sur un autre terrain, plus au large avec des aménagements sportifs. Cela en dit long sur la conception que le Conseil Général et la commune du Marin semblent avoir de l'éducation secondaire et la volonté d'aider les élèves.

## II. Le Fonctionnement

Le fonctionnement est tout aussi folklorique :

- a. On y découvre que c'est le gestionnaire qui commande. On veut une borne wi-fi pour pouvoir répartir l'accès internet qui n'est disponible que dans un mobile ? Ce sera non ! On veut des livres ? Non ! Le CDI, minuscule – séisme oblige – est pauvre en livres mais ni l'établissement ni le Conseil Général ne fournissent d'ouvrages. Les Crédits d'enseignement ? C'est secret ! Après tout, on se demande bien ce que des profs peuvent faire avec des crédits d'enseignement. Il suffit qu'ils ferment leur g...et tout ira bien. On découvre qu'il y avait une salle informatique type labo de langues qui n'a jamais fonctionné. La rumeur implique la direction qui ne le voulait pas.
- b. Ordres, contre-ordres, désordre ! Rien ne résume mieux le sentiment des collègues face à la manière de gérer les personnels Assistants d'éducation et les professeurs.
- c. Et quand un inspecteur d'EPS vient, loin de soutenir ses collègues en grande difficulté, il leur délivre des injonctions sur ce qu'ils pourraient faire...

Le SNES Martinique a donc conseillé à nos collègues :

1. de réclamer la répartition des Crédits d'enseignement
2. de préparer des motions à faire voter au CA : sur le refus de communiquer ces répartitions (sait-on jamais ?), mais aussi sur les conditions de fonctionnement du CDI.

Pour sa part, le SNES Martinique a signalé la situation du collège Gérard Café au recteur. Nous considérons que si cette situation devait se prolonger au mois de décembre, il conviendrait de monter d'un cran au-dessus dans nos revendications.

Yvon JOSEPH-HENRI

Secrétaire académique du SNES Martinique

Le SNES Martinique est particulièrement préoccupé par la situation de nos jeunes collègues AED, AVSI...qui arrivent au terme de leur contrat sans la moindre perspective d'emploi.

Nous avons travaillé toute l'année à la mise en place de formations « validantes » et « qualifiantes » pour leur permettre de pouvoir accéder à des métiers d'encadrement d'handicapés ou de personnes âgées, voire de pouvoir accéder à des études d'infirmières. Mais le temps nous est court et le ministère de son côté tente de cadrer les choses à sa manière.

Pour nous il s'agit d'offrir des perspectives de carrière et non de petits boulots sans avenir à nos jeunes collègues, et lutter ainsi contre la précarisation rampante de nos métiers. Il faut que tout le monde soit conscient que cette lutte permet de faire reculer la précarisation des titulaires. Elle doit être soutenue par tous et il ne saurait y avoir de mobilisation des contractuels AED et AVSI sans le soutien des titulaires.



... "Qu'on m'amène les textes !" aurait ordonné un chef d'établissement à son

## IUFM

Le CA de l'IUFM, présidé par Mme la Rectrice, s'est tenu le vendredi 21 novembre à 14h30. Les points à l'ordre du jour (budget, concession de logement,...) ont tous été adoptés à l'unanimité. Mr le Directeur de l'IUFM et Mme la Rectrice ont fait un rapide point sur les avancées des différents dossiers relatifs à la réforme des concours et l'intégration de l'IUFM à l'UAG.

### L'intégration à l'UAG :

Rien de nouveau concernant l'intégration. En attendant l'élection du président de l'UAG le 03 décembre, tout semble bloqué. Deux problèmes majeurs se posent néanmoins :

La notion d'équivalence qui doit être totale pour les étudiants actuellement à l'IUFM. Il ne saurait être question de voir des étudiants incapables de se représenter au concours l'année prochaine à cause d'une réforme.

La crainte des viviers que nourrit l'UAG. En effet, l'université verrait d'un mauvais œil la fuite de ses étudiants vers des Masters préparés par l'IUFM. Elle pourrait être alors tentée de préparer des Masters peu ou prou identiques. Il faudrait alors envisager un calcul non plus sur le nombre d'étudiant par filière mais sur un volume horaire pour répartir les moyens entre IUFM et Université.

### La Masterisation :

Au niveau national, les universités ont obtenu un sursis pour déposer leurs maquettes de Master (voir dépêche). C'est principalement la notion d'équivalence qui inquiète la direction de l'IUFM et le Rectorat. Nous avons aussi souligné la nécessité d'une rémunération des étudiants pour des études allant jusqu'au M2.

Deux solutions se profilent :

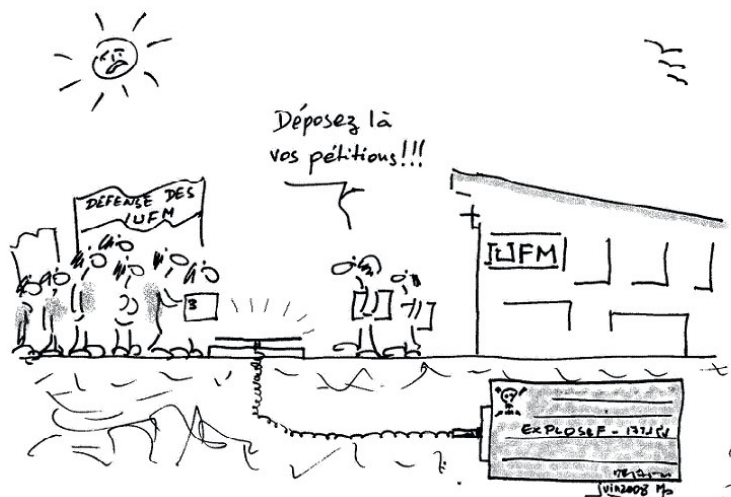
Les admissibles aux concours verraient leur M1 validés. Les autres ayant obtenu une note environ égale à la moyenne des admissibles à un examen final verraient leur M1 validés.

Tous ceux qui se sont présentés au concours cette année pourraient le représenter l'année suivante.

C'est évidemment cette dernière solution que nous avons défendue. A moins de vouloir observer l'UAG se vider vers d'autres IUFM intégrés qui voient leur PE1 et PLC1 automatiquement validés leur M1.

Voilà pour les points discutés en CA. Au niveau national, seul le SNES-FSU semble prendre la mesure des enjeux. Vous pouvez retrouver toutes les infos nationales sur <http://www.snes.edu/spip.php?rubrique4722>

**IL NOUS SEMBLE URGENT DE FAIRE LE POINT AVEC LES PREMIERS CONCERNÉS : LES FORMATEURS ET USAGERS DE L'IUFM. NOUS APPELONS DONC À LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À L'IUFM DE MARTINIQUE DÈS LE MOIS DE JANVIER. IL NOUS FAUT FAIRE ENTENDRE LES ATTENTES ET LES ANGOISSES DES ÉTUDIANTS ET STAGIAIRES DE L'IUFM MARTINIQUE.**



### OFFRE EXCEPTIONNELLE DE LOGEMENTS

Dans le cadre de l'action sociale interministérielle, **40 logements** de la SIMAR (société immobilière martiniquaise) sont réservés aux fonctionnaires de l'Etat , opération BWA Kannel au Lamentin  
Ces logements seront mis en service à partir de la première quinzaine de Janvier 2009. Ils ne sont pas soumis à un plafond de ressources et sont situés à proximité immédiate des transports collectifs, des écoles, et des commerces.

Les collègues qui sont intéressés sont priés de retirer un dossier de demande de logement à Madame Nicole Nestoret préfecture de Fort de France tel : 0596 39 36 16

Mail : nicole.nestoret@martinique.pref.gouv.fr

*Françoise PARACLET*

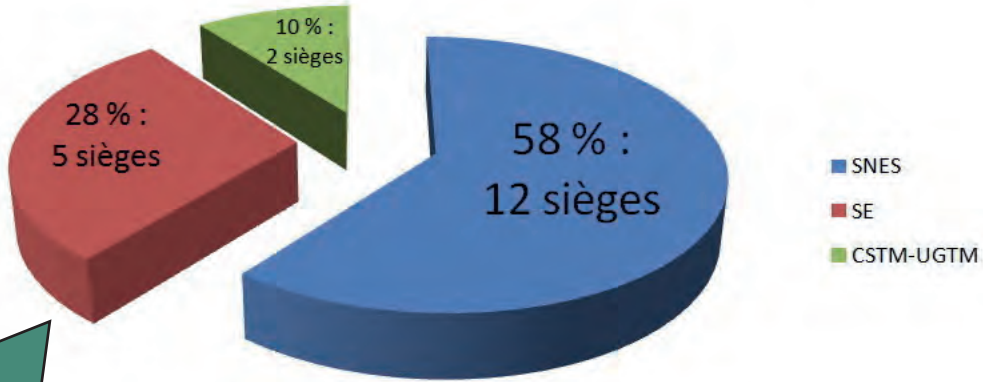
*Secrétaire académique adjointe du SNES*

*Représentante de la SRIAS*

**TOUTE L'ÉQUIPE DU SNES MARTINIQUE VOUS  
SOUHAITE UN JOYEUX NOËL ET UNE BONNE  
NOUVELLE ANNÉE...DANS LA LUTTE !**



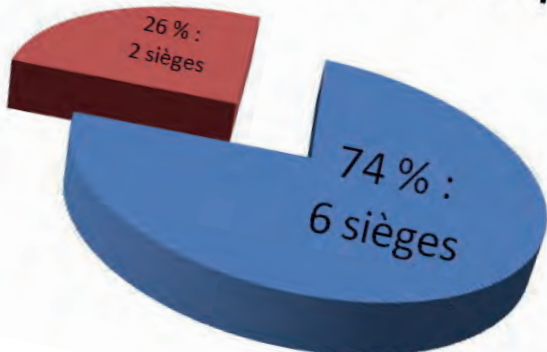
**CAPA Certifiés : 65 % de participation**



**RÉSULTATS  
ACADÉMIQUES  
LE SNES  
MAJORITAIRE**

**CAPA COPSY**  
69 % de participation.  
100 % pour le SNES  
5 sièges

**CAPA CPE : 87 % de participation**



**CAPA Agrégés : 55 % de participation**

